

Rue Notre-Dame 9
5000 Namur
Fax : 081/ 230.945

Question orale de la Députée Graziana Trotta à Monsieur Philippe Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité sur « le financement de TEC »

Dans un contexte budgétaire rendu complexe par la contraction des moyens de la Région, le Gouvernement a décidé de geler la dotation publique des TEC pour 2009 et 2010, en choisissant de ne pas lier la subvention à l'inflation et en supprimant le « bonus » de 1 % supplémentaire.

Pour l'année 2009, le groupe TEC a clôturé son budget avec un déficit d'environ 1,6 million d'euros, alors qu'un boni de 2 millions d'euros était espéré. Pour 2010, un déficit bien plus important risque d'apparaître, puisqu'on prévoit entre 6 et 7 millions d'euros de pertes.

L'administrateur général de la SRWT a indiqué que pour l'année 2010, cette décision n'était pas dramatique dans la mesure où la société pourra compter sur des réserves réalisées grâce à des résultats passés positifs.

Mais qu'advient-il pour l'après 2010 ? Quelles garanties pouvez-vous donner au sujet de la dotation publique des TEC ? Pouvez-vous garantir le dégel dès 2011 ? En effet, comment assurer, au-delà de 2010, un financement des TEC qui lui permette de remplir pleinement ses missions ? Les tarifs seront-ils revus ? La gratuite accordée notamment aux seniors et au moins de 12 ans sera-t-elle remise en question ?

A terme, comment le déficit va-t-il se répercuter sur l'offre de transports en commun en Wallonie ? S'il est décidé de tenter l'équilibre budgétaire pour la fin de l'année 2010, comment dans ce cas ne pas recourir à des mesures radicales ?

La direction des TEC aurait déjà ciblé quelques domaines dans lesquels des économies seront réalisées. Réduction du budget de communication, réduction des partenariats, suppression des festibus, non-remplacement d'agents d'ambiance... Voilà quelques exemples cités dans la presse. Mais quel sera l'impact pour l'utilisateur ? En ne prenant que cet exemple, quelle sera la conséquence, si ce n'est un risque accru d'insécurité, du non-remplacement annoncé d'agents d'ambiance ?

Monsieur le Ministre, les agents des TEC doivent-ils craindre pour leur emploi, pour leur salaire ? Il me revient par exemple que dans certains domaines administratifs, certains départs ne seront pas remplacés. Avez-vous, Monsieur le Ministre, des informations complémentaires à ce sujet ? Par ailleurs, est-ce qu'un nombre plus grand de services et de lignes seront externalisés, seront sous-traités au secteur privé ?

Pour terminer, je me dois d'évoquer le contrat de gestion qui doit se négocier cette année. Pouvez-vous déjà nous donner des éléments sur les orientations et les choix qui seront privilégiés ?

Monsieur le Ministre, j'espère que votre réponse permettra de rassurer tant les utilisateurs des transports en commun que le personnel et que les éléments que vous allez nous apporter permettront d'envisager l'avenir des TEC wallons plus sereinement.

Réponse

Votre question témoigne d'un grand intérêt pour la matière du transport public et à ce titre, je m'en réjouis. Permettez-moi cependant de m'étonner de leur teneur dans la mesure où toutes ces questions ont été abordées plus amplement lors de la séance précédente de la Commission, suite à l'exposé fort didactique et complet réalisé par l'administrateur général de la SRWT. Exposé suivi d'un débat, qui à mon souvenir, n'a pas dû subir les contraintes d'un temps trop limité. Les questions ont pu amplement être abordées.

Ceci étant, je conviens avec vous que la question de savoir quels choix la Région wallonne, et en premier lieu le Gouvernement fera au sujet des transports en commun dans un contexte de crise économique grave, est à mon sens capitale. Pour ma part, j'ai comme base d'une part, la Déclaration de Politique générale du Gouvernement qui prône de manière générale un développement du transport en commun quant à son offre et sa qualité, et préconise la réalisation de toute une série d'améliorations spécifiques telles que le développement de l'offre structurante urbaine à Mons, Namur, Liège et Charleroi et d'autre part, la situation budgétaire difficile et les efforts à fournir par tous.

Devant cet objectif ambitieux et cette contrainte majeure, je pense qu'il faut, avec réalisme et créativité, explorer toutes les pistes possibles. Je ne pourrais raisonnablement vous présenter aujourd'hui les principes que je compte suivre dans cette entreprise, car d'une part, cela nécessite étude et concertation et d'autre part, elles feront l'objet d'un contrat négocié entre le gouvernement et le groupe TEC.

Tout au plus, puis-je vous présenter une gamme étendue de mesures et d'actions qui pourraient permettre de maximiser l'efficacité de l'utilisation des moyens budgétaires disponibles : par l'augmentation des taux de couverture de dépenses par les recettes (que ce soit par le biais des tarifs , par l'augmentation des vitesses commerciales, par l'augmentation de la fréquentation lorsque c'est possible,...) ; par le fait de saisir toutes les opportunités de petites améliorations de la productivité, même si beaucoup a déjà été fait par le passé ; par l'ajustement des moyens mis en œuvre pour les services de transport trop déficitaires en trouvant des alternatives de mobilité valables qui permettraient de réaffecter les moyens vers des lignes moins déficitaires.

En application des décrets qui régissent ces matières, les évaluations du contrat de gestion sont en cours de lancement par mes services administratifs.

Enfin, pour répondre à la question relative à l'augmentation de la sous-traitance, il faut savoir que cette question est suffisamment délicate pour que les TEC et la Région aient estimé nécessaire de fixer les rapports entre « services sous traités » et « services en régie » dans les contrats de gestion. C'est une des nombreuses pistes qui peut être envisagée, mais qui *a priori* n'aurait rien de miraculeux avec un risque déstabilisateur du secteur. Aussi des expériences malheureuses semblent avoir eu lieu auprès de De Lijn. C'est une possibilité que nous aurons à examiner de près donc, tout comme les autres possibilités. En définitive, ma conviction est qu'aucune des actions brièvement évoquées ci-dessus ne pourra à elle seule résoudre le paradigme qui est d'améliorer, voire simplement de maintenir l'offre avec moins de moyens. Tout l'exercice consiste à réussir à assembler le patchwork de petits ruisseaux qui feront une

rivière. Pour cela, ma volonté est de m'appuyer sur les ressources et le savoir-faire très riche du groupe **TEC** et de l'administration pour élaborer des contrats de gestion novateurs.

À ce stade, vous comprendrez qu'il est beaucoup trop tôt pour être plus précis ; en effet, la procédure à respecter en application du décret du 12 février 2004 ne fait que débuter.